

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00168
Numéro SIREN : 518 790 415
Nom ou dénomination : AAD PHENIX II

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2018 sous le numéro de dépôt 8244

DÉPÔT DU

Bilan Actif

8244

25 JUL. 2018

21

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 18/06/18
Tenue de compte €

AAD PHENIX II

TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 261		1 261	238
TOTAL immobilisations financières :	1 261		1 261	238
ACTIF IMMOBILISÉ	1 261		1 261	238
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	523 602	215 604	307 998	348 087
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services	481 322		481 322	532 137
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	1 004 924	215 604	789 320	880 223
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	5 870 526	346 390	5 524 135	5 776 965
Autres créances	1 696 267		1 696 267	1 491 674
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	7 566 793	346 390	7 220 403	7 268 639
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	2 100 755		2 100 755	
Disponibilités	917 349		917 349	2 149 087
Charges constatées d'avance	14 434		14 434	13 481
TOTAL disponibilités et divers :	3 032 539		3 032 539	2 162 569
ACTIF CIRCULANT	11 604 256	561 995	11 042 261	10 311 431
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	11 605 517	561 995	11 043 522	10 311 669

Bilan Passif

AAD PHENIX II

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 18/06/18
Tenue de compte €

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 2 805 410	2 805 410	2 805 410
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	280 541	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	292 806	
Résultat de l'exercice	342 091	573 347
TOTAL situation nette :	3 720 848	3 378 757
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	3 720 848	3 378 757

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		

Provisions pour risques	280 387	286 609
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	280 387	286 609

DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	1 146 783	848 024
TOTAL dettes financières :	1 146 783	848 024
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 011 456	1 930 841
Dettes fiscales et sociales	2 836 308	2 871 547
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 031 928	969 165
TOTAL dettes diverses :	5 879 692	5 771 553
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	15 812	26 725
DÉTTES	7 042 287	6 646 303

Ecarts de conversion passif		
-----------------------------	--	--

TOTAL GÉNÉRAL	11 043 522	10 311 669
----------------------	-------------------	-------------------

Compte de Résultat (Première Partie)

AAD PHENIX II

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 18/06/18
Tenue de compte €

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	19 808 605		19 808 605	20 977 759
Chiffres d'affaires nets	19 808 605		19 808 605	20 977 759
Production stockée			(50 815)	133 628
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				(95)
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			833 955	305 080
Autres produits			2 119	1 231
PRODUITS D'EXPLOITATION			20 593 864	21 417 602
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			659 013	675 036
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(26 385)	72 158
Autres achats et charges externes			11 257 727	11 712 848
TOTAL charges externes :			11 890 355	12 460 042
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			380 704	370 602
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			5 330 141	5 359 516
Charges sociales			1 992 750	2 020 762
TOTAL charges de personnel :			7 322 891	7 380 278
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			566 385	82 520
Dotations aux provisions pour risques et charges			89 251	146 795
TOTAL dotations d'exploitation :			655 636	229 315
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			31 826	151 655
CHARGES D'EXPLOITATION			20 281 412	20 591 893
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			312 452	825 710

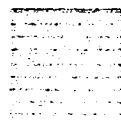
Compte de Résultat (Seconde Partie)

AAD PHENIX II

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 18/06/18
Tenue de compte €

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	312 452	825 710
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	471	2
Autres intérêts et produits assimilés	4 339	805
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	4 810	807
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		81 645
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
		81 645
RÉSULTAT FINANCIER	4 810	(80 838)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	317 262	744 872
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	132 251	119 571
Produits exceptionnels sur opérations en capital	500	2 500
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 000	75 564
	133 751	197 634
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 960	133 130
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	5 960	133 130
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	127 791	64 505
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	70 829	79 038
Impôts sur les bénéfices	32 133	156 991
TOTAL DES PRODUITS	20 732 425	21 616 044
TOTAL DES CHARGES	20 390 334	21 042 697
BÉNÉFICE OU PERTE	342 091	573 347

Annexe



Etat libre

AAD PHENIX II

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 18/06/18
Tenue de compte €

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Il n'est survenu aucun fait majeur au cours de l'exercice.

EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

Il n'est survenu aucun élément significatif depuis la clôture de l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général (Règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général (PCG)).

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Aucun changement notable de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

CLIENTS

Les créances clients hors groupes sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, par voie de provision lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La règle pratiquée pour le calcul des provision est de 50% pour les créances en procédures d'injonction de payer et de 100% pour celles en redressement judiciaire.

Le risque sur les autres créances est quant à lui calculé comme suit :

- Retard de 180 à 270 jours, 10%
- Retard de 270 à 360 jours, 30%
- Retard de 360 à 720 jours, 60%
- Retard de plus de 720 jours, 100%.

PROVISIONS POUR RISQUES

Les provisions sont estimées au cas par cas selon les données juridiques en notre possession, en concertation avec nos avocats conseils.

Etat libre

AAD PHENIX II

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 18/06/18
Tenue de compte €

HONORAIRES COMMISSARIAT AUX COMPTES

Les honoraires de commissariat aux comptes figurant dans les comptes de l'exercice s'élèvent à 15 600 € HT.

CICE

La troisième loi de finance rectificative pour 2012 a instauré un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) au bénéfice des entreprises imposées à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur les revenus.

Ce crédit d'impôt de 7% est assis sur les rémunérations inférieures à 2,5 fois le SMIC.

Ce crédit d'impôt est venu en déduction des charges de personnel au compte de résultat.

L'actif corespondant est présenté au bilan des les autres créances.

Le CICE figurant dans les comptes de l'exercice s'élève à 282 633 €. Il permettra de financer les efforts en matière d'investissement, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés.

IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

La société ARCOLE INDUSTRIES consolide les comptes de notre société selon la méthode de l'intégration globale.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

L'intégralité du chiffre d'affaires de la société est effectué en France, soit 19 808 605 €.

Immobilisations

AAD PHENIX II

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 18/06/18
Tenue de compte €

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	238		1 023
TOTAL immobilisations financières :	238		1 023
TOTAL GÉNÉRAL	238		1 023

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			1 261	
TOTAL immobilisations financières :			1 261	
TOTAL GÉNÉRAL			1 261	

Charges à Payer

AAD PHENIX II

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 18/06/18
Tenue de compte €

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	856 315
Dettes fiscales et sociales	1 104 580
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	51 018
TOTAL	2 011 913

Charges et Produits Constatés d'Avance

AAD PHENIX II

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 18/06/18
Tenue de compte €

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	14 434	15 812
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	14 434	15 812

Composition du Capital Social

AAD PHENIX II

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 18/06/18
Tenue de compte €

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	611744	4,58
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	611744	4,58

Capital social = 611 744 actions X 4,5859 € = 2 805 410 €

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

AAD PHENIX II

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 18/06/18
Tenue de compte €

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR EXERCICES ANTERIEURS	132 251	77200000
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	500	77880100
REPRISE PROVISIONS RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS	1 000	78750000

TOTAL	133 751	
-------	---------	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
AMENDES ET PENALITES FISCALES	495	67120000
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	4 565	67180000
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR EXERCICES ANTERIEURS	900	67200000

TOTAL	5 960	
-------	-------	--

Détail des Produits Financiers et Charges Financières

AAD PHENIX II

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 18/06/18
Tenue de compte €

PRODUITS FINANCIERS	Montant	Imputé au compte
INTERETS SUR PRETS SALARIES	471	76240000
REVENUS DES CREANCES DIVERSES	1 818	76380000
REVENUS PLACEMENTS VMP	2 521	76400000

TOTAL	4 810	
-------	-------	--

CHARGES FINANCIERES	Montant	Imputé au compte

TOTAL		
-------	--	--

Effectif Moyen

AAD PHENIX II

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 18/06/18
Tenue de compte €

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	22	
Agents de maîtrise et techniciens	113	
Employés		
Ouvriers	39	
TOTAL	174	

Engagements Financiers

AAD PHENIX II

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 18/06/18
Tenue de compte €

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	56 075
Autres engagements donnés :	

TOTAL	56 075
-------	--------

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	

TOTAL	
-------	--

État des Échéances des Créances et Dettes

AAD PHENIX II

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 18/06/18
Tenue de compte €

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A-plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 261		1 261
TOTAL de l'actif immobilisé :	1 261		1 261
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	161 265		161 265
Autres créances clients	5 709 261	5 709 261	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	25 955	25 955	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	685 244	685 244	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	629 059	629 059	
État - Divers			
Groupe et associés	255 332	255 332	
Débiteurs divers	100 676	100 676	
TOTAL de l'actif circulant :	7 566 793	7 405 528	161 265
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	14 434	14 434	

TOTAL GÉNÉRAL	7 582 488	7 419 962	162 526
----------------------	------------------	------------------	----------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 011 456	2 011 456		
Personnel et comptes rattachés	965 920	965 920		
Sécurité sociale et autres organismes	598 085	598 085		
Impôts sur les bénéfices	32 133	32 133		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 005 765	1 005 765		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	234 405	234 405		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 146 783	1 146 783		
Autres dettes	1 031 928	1 031 928		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	15 812	15 812		

TOTAL GÉNÉRAL	7 042 287	7 042 287		
----------------------	------------------	------------------	--	--

Produits à Recevoir

AAD PHENIX II

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 18/06/18
Tenue de compte €

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	81 808
Personnel	145
Organismes sociaux	
État	629 059
Divers, produits à recevoir	92 275
Autres créances	8 401
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	811 688

Provisions Inscrites au Bilan

AAD PHENIX II

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 18/06/18
Tenue de compte €

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	286 609	89 251	95 473	280 387
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	286 609	89 251	95 473	280 387

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	149 130 239 693	215 604 350 781	149 130 244 083	215 604 346 390
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	388 823	566 385	393 214	561 995

TOTAL GÉNÉRAL	675 432	655 636	488 686	842 382
----------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

AAD PHENIX II

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 18/06/18
Tenue de compte €

ORIGINES	
Report à nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	573 347
Prélèvements sur les réserves	
TOTAL DES ORIGINES	573 347

AFFECTATIONS	
Affectations aux réserves	
Réserve légale	280 541
Réserve spéciale des plus-values à long terme	
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartitions	
Report à nouveau	292 806
TOTAL DES AFFECTATIONS	573 347

Tableau de variation des capitaux propres

AAD PHENIX II

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 18/06/18
Tenue de compte €

	Solde Initial	Augmentation	Diminution	Solde Final
Capital social	2 805 410			2 805 410
Primes liées au capital social				
Écart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale		280 541		280 541
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau		292 806		292 806
Résultat de l'exercice	573 347	342 091	573 347	342 091
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	3 378 757	915 438	573 347	3 720 848

Ventilation de l'Impôt sur les Bénéfices

AAD PHENIX II

Période du 01/01/17 au 31/12/17
Edition du 18/06/18
Tenue de compte €

RÉPARTITION	Résultats avant impôts	Impôts
Résultat courant	317 262	105 753
Résultat exceptionnel (hors participation)	127 791	42 597
Résultat comptable (hors participation)	445 053	148 350

AAD PHENIX II
SAS au capital de 2 805 410 €
Siège social : 29 avenue des Peupliers, Espace Vilaine
35510 CESSON SEVIGNE
518 790 415 RCS RENNES

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 JUIN 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de
l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, constatant que l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 342 090,92 € décide de l'affecter de la façon suivante :

Résultat de l'exercice :	342 090,92 €
Report à nouveau créditeur :	<u>292 806,49 €</u>
Total à affecter :	634 897,41 €

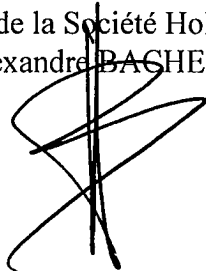
Affectation :

En totalité au compte « Report à nouveau » : 634 897,41 €

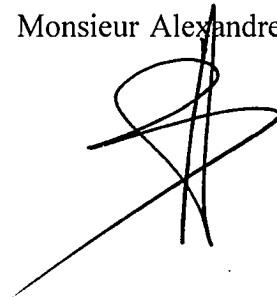
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique constate qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Certifié conforme

Le Président de la Société Holding FSD,
Monsieur Alexandre BACHELIER



L'associé unique,
La société HOLDING FSD,
Monsieur Alexandre BACHELIER



AAD PHENIX II

Société par actions simplifiée

29, avenue des Peupliers, Espace Vilaine
35510 CESSON SEVIGNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

AAD PHENIX II

Société par actions simplifiée
29, avenue des Peupliers, Espace Vilaine
35510 CESSON SEVIGNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Associé unique,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AAD PHENIX II relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société AAD PHENIX II à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

V. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

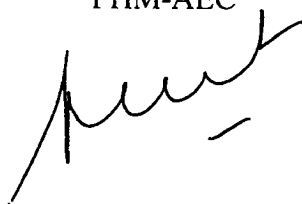
Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 15 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes

PHM-AEC

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Mouraret', written in a cursive style.

Philippe MOURARET